

1 NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		MÉDECIN PSYCHIATRE													
Nature de l'activité (1)		147 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux			
N° SIRET								si exercice en société (2)	AV	Nombre d'associés	AS				
Résultat déterminé (2)	d'après les règles « recettes-dépenses »					AK	d'après les règles « créances-dettes »					AL			
Comptabilité tenue (2) :	Hors taxe	CV	Taxe incluse			CW	Non assujetti à la TVA					AT	✓		
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal	AM	✓	Année d'adhésion				Nombre de salariés	AP			Salaires nets perçus	AR			
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)						DA									
2	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	139 414 100,84 %		
R E C E T T E S	2	Débours payés pour le compte des clients (2)										AB			
	3	Honoraies rétrocédés (dont suppléments rétrocédés)										(3)	AC	1 163 0,84 %	
	4	Montant net des recettes (Recettes moyennes par salarié : 17 702 €)										AD	138 251 100,00%		
	5	Produits financiers (4)										AE			
	6	Gains divers (5)										AF	2 710 1,96 %		
	7											AG	140 962 101,96 %		
	3	8	Achats (6)										BA	108 0,08 %	
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N N E L E S	9	Frais de personnel	Salaires nets et avantages en nature (7) (Nb moyen de salariés : 7,81)										BB	1 528 1,11 %	
	10		Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC	858 0,62 %	
	11		Taxe sur la valeur ajoutée										BD	2	
	12	Impôts et taxes (8)	Contribution économique territoriale										JY	511 0,37 %	
	13		Autres impôts										BS	748 0,54 %	
	14		(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	7 452 5,39 %	
	15	Loyer et charges locatives										BF	9 064 6,56 %		
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW	367	BG	2 692 1,95 %
	17	Entretien et réparations										686 0,50 %	Total : Travaux, Fournitures et Services Exterieurs		
	18	Personnel intérimaire										264 0,19 %			
	19	Petit outillage (11)										731 0,53 %			
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité										487 0,35 %			
	21	Honoraies ne constituant pas les rétrocessions (11)										2 239 1,62 %	Total : Transport et déplacements		
	22	Primes d'assurances										806 0,58 %			
	23	Frais de véhicules (12)										2 653 1,92 %			
		(cocher la case si évaluation forfaitaire)		...											
24	Autres frais de déplacements (voyages...)										792 0,57 %				
25	Charges sociales personnelles (13)	dont obligatoires				BT	19 049					BK	23 002 16,64 %		
		dont cotisations facultatives Madelin	BZ	3 882	dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite				BU	72					
26	Frais de réception, de représentation et de congrès					1 103 0,80 %	Total : Frais divers de gestion								
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone					2 238 1,62 %									
28	Frais d'actes et de contentieux					75 0,05 %									
29	Cotisations syndicales et professionnelles			BY	631 0,46 %										
30	Autres frais divers de gestion					969 0,70 %									
31	Frais financiers (14)										BN	280 0,20 %			
32	Pertes diverses (15)										BP	166 0,12 %			
33											BR	60 089 43,46 %			

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION

MÉDECIN PSYCHIATRE

N° SIRET

147 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	80 873	58,50 %
	35	Plus-values à court terme (16)					CB	58	0,04 %
	36	Divers à réintégrer (17)					CC	915	0,66 %
	37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD	1 979	1,43 %
	38						TOTAL (ligne 34 à 37)	CE	83 825 60,63 %
	39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF		
	40	Frais d'établissement (19)					CG	7	0,01 %
	41	Dotation aux amortissements (20)					CH	1 610	1,16 %
	42	Moins-value à court terme					CK	2	
	43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	793	dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » hors CICE	AX		CL 3 192 2,31 %
			dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	521	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT	217	
			dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO		
			dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ	1 565	
	44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM	5	
	45						TOTAL (lignes 39 à 44)	CN	4 816 3,48 %
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	79 008	57,15 %
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR		
	5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :					CX	231
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY	11
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :					CZ	
	6	Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU	1 882
	7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Véloréacteur, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.							
Désignation des véhicules :				Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles		Amortissements pratiques à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)
Modèle(s)		Type (1)	Puissance fiscale	Barème BNC (2)	(2)		Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035		
		T		X			6 376		
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->									
								A	B